MODALITÉS D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES POUR LES PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE À COMPTER DU 30/04/20 ET JUSQU'À NOUVEL ORDRE

1. JE PRENDS RENDEZ-VOUS ET ACHÈTE LES TICKETS NÉCESSAIRES.

Contacter la CCCVA au 03 25 40 06 76 pour prendre RDV (y compris pour l'accès au centre de stockage de gravats - classe III).
Rappel des tarifs : 15 € / m^3 pour la déchèterie (tickets à acheter lors de la prise de rdv) et 5,20 € / m^3 pour la classe III (volume à préciser par avance).
L'agent vous demandera l'adresse de facturation et le SIRET de l'entreprise.
Il vous indiquera le créneau où vous pourrez vous rendre à la déchèterie. Les gardiens seront informés de votre venue.

Les locaux de la CCCVA n'étant pas ouverts au public, les tickets demandés vous seront transmis par mail. Ils ne seront valables que pour le rendez-vous fixé et donc non réutilisable (tout ticket envoyé sera dû même si non utilisé). Les tickets acquis précédemment ne seront pas accepter jusqu'au retour à la normale.
Vous pourrez les présenter au gardien soit au format papier soit au format numérique (depuis votre smartphone / tablette).

2. JE ME RENDS A LA DÉCHÈTERIE AU CRÉNEAU FIXÉ.

→ 1 passage / semaine maximum
→ Pré-trier vos déchets avant de venir
→ Attestation de déplacement dérogatoire : avoir son attestation employeur
→ Respecter les gestes barrières / Se couvrir le bas du visage (port d'un masque ou d'une écharpe par exemple) et si possible, porter des gants
→ Uniquement des véhicules inférieurs à 1,90 m de haut / Prendre la file d'attente (pas de priorité d'accès)
→ Présenter au gardien à l'entrée sa carte d'accès en cours de validité et ses tickets. Lui préciser le type de déchets apportés. Il vérifiera que le volume amené correspond bien au nombre de tickets présentés.
→ Le gardien à l'entrée donne l'autorisation d'accéder au site et définit le nombre de véhicules sur le site (3 au maximum)
→ Les gardiens ont l'interdiction de toucher aux déchets : inutile de les solliciter pour avoir de l'aide.
→ 1 personne par véhicule autorisée à descendre (ou 2 en cas d'objets lourds ou volumineux)
→ Interdiction aux enfants de descendre de la voiture
→ Respecter les consignes de dépôt/tri du gardien sur la plateforme
→ Pas d'outils mis à disposition sur place (éventuellement prévoir son balai / sa pelle)
→ Obligation de quitter le site dès que le dépôt est effectué
→ Déchargement interdit devant la déchèterie

Merci à tous de faire preuve de patience et de rester courtois avec les gardiens.

Communauté de Communes Chaourçois Val d'Armance

Une question ? Besoin de + d'infos ?

Contacter la CCCVA : 03 25 40 16 91 / environnement@cccva10.fr